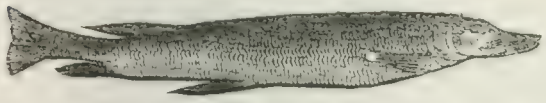
de meilleur goût. Nous ignorons si cette industrie est arrivée jusqu'en France. Rozier se récrie beaucoup contre cette cruauté; mais la plupart des animaux destinés à la consommation de l'homme sont traités de même par lui, et, s'il fallait mesurer la pitié qu'il leur doit en raison de l'utilité et de l'intelligence, certes, la carpe en mériterait moins qu'aucun autre. Mais, sans recourir à cette opération, il paraît que la séparation des sexes suffit pour faire obtenir, en moins de temps, des produits plus forts et de meilleure qualité que les produits ordinaires; nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

§ II. — Le brochet.

Le brochet (*fig.* 206) tient le second rang parmi les pois-

Fig. 206.



sons que l'industrie de l'homme élève pour la consommation. Tandis que la carpe semble ne vivre que de petits insectes ou de produits à peine perceptibles du sol dans lequel elle fouille pour prendre sa nourriture, le brochet ne vit que de poissons et s'attaque à toutes les espèces, à la sienne même quand les autres lui manquent. Le brochet de 500 grammes qu'on mettrait avant l'hiver dans un étang renfermant beaucoup de petits poissons, surtout des tanches, peut croître dans l'été de 500 grammes par mois. Lorsqu'il a acquis une certaine grosseur (3 kilogrammes, par exemple), il met plus de temps, avec une grande quantité de nourriture, pour arriver à 5 kilogrammes, qu'il n'en a mis pour en atteindre 3; on n'a donc pas intérêt à chercher à faire de grosses pièces, d'autant mieux qu'elles ne se vendent pas plus cher le kilogramme que les moyennes. On a, il est vrai, souvent ces grosses pièces sans le vouloir, mais c'est aux dépens des tanches de la pêche. Or le kilogramme de tanches se vend presque aussi cher que celui de brochet, et pour augmenter d'un kilogramme, le brochet consomme au moins 8 à 10 kilogrammes de tanches.

Le brochet fraie en février et juin; il perd à cette époque beaucoup de sa qualité et devient maigre; il faut alors prendre beaucoup de soins pour l'empêcher de s'échapper de l'étang, parce qu'il remonte par tous les fossés où il rencontre de l'eau.

La séparation des sexes dans cette espèce paraîtrait devoir offrir beaucoup d'avantages : M. Vaulpré, médecin instruit et agronome habile, a fait sur ce sujet des expériences qui paraissent très concluantes. Il a placé dans un étang des brochetons mâles, et dans un autre des brochetons de sexe mélangés. Les premiers, un an après, ont produit un poids cinquante fois plus considérable, tandis que les seconds n'ont pris que l'accroissement ordinaire de dix pour un. Le brochet peut donc être un produit très avantageux, d'autant mieux que son prix est souvent triple de celui de la carpe; mais, pour qu'il y ait avantage à le produire, il est nécessaire qu'il ne consomme que du poisson de peu de valeur et dont l'existence serait plutôt nuisible qu'utile au produit général de l'étang; autrement la perte serait grande pour le producteur, parce que le poids du brochet consommateur ne reproduit pas le dixième du poids du poisson consommé.

§ III. — La tanche.

La tanche (*fig.* 207) est, comme la carpe, un poisson du

Fig. 207.



genre des cyprins, et sa reproduction a beauconp exercé les naturalistes. Cependant on a fini par s'assurer qu'aux époques du frai, au mois de juin et de septembre, elle a comme la carpe des œufs et des laitances qui disparaissent ensuite, et comme elle, dans ce moment, elle s'agite et maigrit beaucoup.

Le brochet en est particulièrement friand; il la poursuit à outrance, mais elle lui échappe en s'embourbant dans la vase. Quand elle est grasse, elle est très recherchée des consommateurs. Son poids moyen est de 250 grammes; assez rarement elle pèse davantage; cependant dans quelques cas particuliers ce poids peut aller jusqu'à 5 kilogrammes.

§ IV. — Autres poissons d'étangs.

Après les trois espèces de poissons dont nous venons de parler, quelques propriétaires admettent la perche, qui est omnivore et très vorace, détruit le frai et les petits individus des autres espèces, et consomme dans l'étang une grande partie de ce qui sert à leur nourriture. Quand ce poisson y est un peu nombreux, on dit qu'il brûle l'étang; aussi par cette raison les éleveurs le rejettent quand ils en sont les maîtres. En Dombes surtout, on ne le trouve guère que dans les étangs formés par des cours d'eau, ou dans ceux où la malveillance l'introduit quelquefois. Le brochet ne peut presque pas l'atteindre : ses nageoires sont armées de pointes qu'il hérisse quand il se sent attaqué et qui blessent cruellement la gueule armée de son ennemi, forcé bientôt de lâcher prise. La perche est très délicate; on la regarde comme supérieure aux espèces qui précèdent. Avant la révolution, les fermiers de Dombes élevaient des perches jusqu'au poids d'un kilogramme, qu'ils joignaient aux carpes de 6 à 7 kilogrammes pour les offrir en présents à leurs propriétaires.

Il paraît que, dans quelques pays d'étangs, on cherche aussi à élever l'anguille (*fig.* 208); mais elle perce les chaus-

Fig. 208.



sées, s'écarte dans les prairies qui bordent les étangs, et lors de la pêche on n'en retrouve presque plus; on semble donc y avoir généralement renoncé.

Il y a dans les Vosges des étangs où l'on élève des truites; ils sont placés sur des sources d'eau vive, dont l'eau est retenue par des chaussées comme dans les pays de plaine.

Section IX. — *Assolement des étangs.*

Les principes de l'assolement des étangs sont les mêmes que ceux des terres en labour : la nature demande à varier ses produits, et le sol, soit qu'il produise par l'effet de la végétation spontanée ou de la végétation artificielle dirigée par la main de l'homme, se repose en produisant des végétaux de familles diverses. Ce principe s'étend à tous les produits naturels, aussi bien aux produits animaux qu'aux produits végétaux.

Dans la culture des étangs, la terre couverte d'eau nourrit avec avantage et fait assez bien croître le poisson pendant les deux ou trois premières années. Cependant, dans le Forez, on estime que déjà la seconde pêche à un an vaut un huitième ou un dixième de moins que la première. Ainsi, la culture en eau prolongée diminue de produit; si, au lieu de continuer l'inondation, on laboure l'étang, le sol, fécondé par les déjections des poissons, donne sans autre engrais une récolte abondante, après laquelle le produit en poisson redevient de nouveau avantageux. Ce principe d'alternance a été rigoureusement appliqué aux étangs de Bresse et de Dombes, qui sont dans ce pays d'un intérêt beaucoup plus grand que dans les autres, puisqu'ils y couvrent un sixième du sol, tandis qu'ailleurs ils en couvrent à peine un vingt-cinquième. En outre, en Dombes, ils appartiennent quelquefois à plusieurs propriétaires, et il arrive souvent que le sol en labour n'est pas au pouvoir du propriétaire du sol en poissons. C'est pour cela que des conditions régulières ont dû être et ont été établies, afin que les droits respectifs des propriétaires entre eux fussent réglés d'une manière plus précise. Nous allons parcourir rapidement les